

**COMMUNE DE
BONNE**



REPUBLIQUE FRANCAISE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales)

Le Conseil municipal se réunira en session ordinaire
A la Mairie, en salle du Conseil municipal, le :

LUNDI 24 NOVEMBRE 2025 A 19H00

ORDRE DU JOUR

- 1) Nomination d'un secrétaire de séance
- 2) Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 10 novembre 2025
- 3) Présentation de la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde par M. Bernard GAY, cabinet Alpes Léman Sécurité Consult
- 4) Approbation d'un bail constitutif de droits réels avec l'Etablissement Public Foncier de Haute-Savoie (EPF74) dans le cadre d'un portage foncier d'un bien situé 162, route des Alluaz à Bonne (74380) - (maison Froheim)
- 5) Approbation de la modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de BONNE
- 6) Acquisition des parcelles cadastrées section B numéros 4195, 4197, 4199 situées avenue du Léman à Bonne (74380)
- 7) Tarifs périscolaires - Révision des tarifs relatifs à la pause méridienne à compter du 1er janvier 2026
- 8) Tarif de vente du livre « Et au milieu coule la Menoge » de Claude BARBIER
- 9) Approbation de la convention pluriannuelle relative à la mise en place d'un dispositif de surveillance et de lutte collective contre le frelon asiatique entre la commune de Bonne et Annemasse Agglo
- 10) Décisions prises dans le cadre des délégations accordées au Maire au titre de l'article L.2121-22 du CGCT
- 11) Informations et questions diverses

A Bonne, le 20 novembre 2025

Le Maire,
Yves CHEMINAL

